

# Le rôle écologique des haies

50 ans  
d'évolution paysagère  
sur le territoire de l'AGAPE

septembre 2021

# introduction



**70% des haies en France métropolitaine ont disparu depuis 1950.** Un bilan bien lourd qui continue de s'aggraver chaque année, malgré les mesures et politiques de protection mises en place pour conserver ou replanter ce linéaire si précieux. L'intérêt structurel et systémique des haies n'est en effet plus à prouver.

Longtemps peu ou pas étudiée, la disparition progressive du linéaire de haies a mis en exergue le rôle écologique fondamental de ces éléments dans les paysages. Habitat, zone de refuge, source de nourriture ou encore corridor de déplacement, la haie est une source de biodiversité, un atout incontestable pour l'environnement et l'agriculture. Elle limite l'érosion des sols et le ruissellement des eaux de pluie, favorise l'infiltration, stocke le carbone ou encore protège des aléas climatiques.

Les haies sont aujourd'hui au centre de programmes de recherche et politiques de protection, en témoigne « 2021, année de la Haie », programme lancé en l'Office Français de la Biodiversité. Cependant, la situation reste difficile à évaluer, car la connaissance sur les réseaux de haies est soit inexistante, soit partielle, soit ancienne et il n'existe pas de méthode uniformisée au niveau national de suivi de ces éléments.

Qu'en est-il alors de la situation sur notre territoire ? **Comment ont évolué les haies dans le Nord Lorrain depuis les années 1960 ?** À travers cette publication, l'AGAPE souhaite sensibiliser les acteurs du territoire aux rôles écologiques des haies et faire mieux connaître ce patrimoine discret de nos paysages.



Anderny (Photo : AGAPE)

**Une haie est une structure linéaire continue composée d'une ou de plusieurs strates de végétation : arbustes, arbrisseaux, et arbres.**

*Il n'existe pas de définition d'une haie en termes de longueur, largeur ou hauteur. Une haie déclarée au titre de la PAC n'aura ainsi pas la même définition qu'une haie inventoriée par l'IGN.*

*Le terme haie regroupe ainsi des structures linéaires hors forêts très diverses, de la haie d'à peine un mètre de haut, composée de quelques arbustes, à la haie à trois strates végétales, de plus de 10 mètres de large et de haut.*

*Les haies se retrouvent en bordure de parcelles ou de route, dans les courbures du relief ou au bord des cours d'eau, souvent dans les lieux délaissés par l'agriculture.*

**\* Bocage :**  
aujourd'hui, le bocage est défini comme un paysage anthropique (créé par l'Homme), caractérisé par la présence de haies qui clôturent les prairies ou les cultures. Ces parcelles sont souvent connectées à des boisements.

## Une régression drastique du linéaire de haies à l'échelle métropolitaine

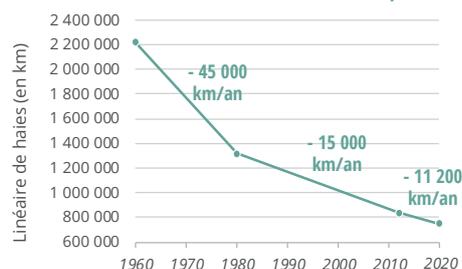
Entre 1960 et 1990, les haies ont fortement régressé dans les paysages agricoles. Les différentes enquêtes de suivi menées sur le territoire chiffrent cette régression à un rythme de 45 000 km par an entre 1960 et 1980, puis 15 000 km par an entre 1980 et 1990.

Le remembrement agricole visant à faciliter la motorisation de l'agriculture, ainsi que le déclin de l'activité d'élevage au profit de la céréaliculture intensive apparaissent comme les deux causes majeures de disparition du linéaire de haies.

Depuis 1990, on constate toutefois une stabilisation de ce linéaire, même si son déclin est toujours en cours, notamment grâce aux différentes politiques publiques mises en œuvre pour soutenir financièrement la plantation et l'entretien. En plus de cette érosion quantitative, on assiste également à une érosion

qualitative du bocage\*. Du fait de pratiques d'entretien dégradantes et d'un vieillissement général des haies, la majorité des écosystèmes bocagers en France sont en mauvais état écologique, et ne peuvent assurer les services écosystémiques de régulation normalement réalisés.

Evolution du linéaire de haies en France métropolitaine

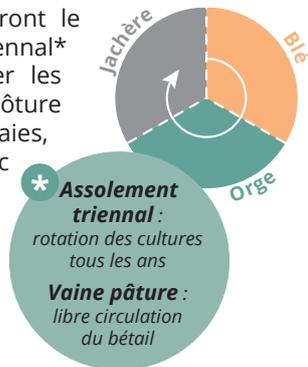


## Les haies en Lorraine, un patrimoine discret

Naturelles ou d'origine anthropique, les haies sont fortement liées à l'histoire agraire du territoire. Si à l'Ouest de la France, la haie apparaît comme une structure arborée majeure du paysage agricole, sous l'appellation bien connue de bocage\*, ce n'est pas le cas de l'Est du territoire métropolitain.

Historiquement, ce sont les systèmes « openfield », aussi dit de « champs ouverts », qui sont préférés en Lorraine et plus largement à l'Est de la France, en Allemagne rhénane et centrale, et également dans certaines parties de l'Europe Orientale. En effet, du XIII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle,

deux pratiques agraires moduleront le paysage lorrain : l'assolement triennal\* et la vaine pâture\*. Pour laisser les animaux brouter librement, la clôture des champs, notamment par les haies, est interdite. La Lorraine est donc historiquement caractérisée par des paysages agricoles très ouverts aux formations végétales hors forêts rares, mais néanmoins présentes le long des routes, des cours d'eau et des bords de villages.



## De la nécessité d'une sensibilisation : des outils juridiques peu efficaces pour lutter contre l'arrachage

La prise en compte progressive de la valeur des ligneux hors forêts, notamment des haies, a entraîné l'évolution des législations pour une meilleure protection de ces éléments. Les haies peuvent être protégées à plusieurs titres, celui du droit commun et des conditionnalités de la Politique Agricole Commune (PAC).

Au titre du droit commun, la localisation de la haie peut être facteur de sa protection. Ainsi, si la haie est située sur un site patrimonial remarquable, sur un périmètre de protection de captage de l'eau potable, au sein d'un site Natura 2000 ou faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, toute action sur la haie peut être soumise à autorisation selon les réglementations locales. Les haies peuvent également être identifiées dans les documents d'urbanismes locaux (PLU, PLUi) pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques (art L. 123-1-5 du code de l'urbanisme) ou comme espaces boisés classés (art L. 130-1 du code de l'urbanisme) pour interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol. Ces mesures de protection des haies sont ainsi très dépendantes des politiques d'aménagement du territoire.

Depuis 2015, tout bénéficiaire d'une aide de la PAC a également l'obligation de maintenir les haies présentes sur

son exploitation. Le non-respect de cette conditionnalité, appelée Bonne Condition Agro-Environnementale n°7 (BCAE7), relative au maintien des particularités topographiques comme les haies, mares ou bosquets, peut entraîner des pénalités financières. L'évaluation de cette mesure a mis en avant son insuffisance quant à la limitation sur l'arrachage effectif de haies. Plusieurs éléments expliquent l'inefficacité de cette mesure de protection. Le respect de l'obligation de maintien des haies apparaît tout d'abord comme un point de contrôle secondaire, peu souvent vérifié.

La définition de la haie, qui conditionne donc l'application de la BCAE7 est de plus jugée trop complexe et ainsi facilement contournable.

La haie définie au titre de la PAC est ainsi distincte des alignements d'arbres, et doit donc contenir une strate arbustive ou broussailleuse la rendant difficilement franchissable. La suppression de cette strate arbustive ou broussailleuse permet alors d'aboutir à un linéaire composé d'arbres alignés non protégés, ce qui ouvre la voie à un arrachage total. Lorsque la règle n'est pas enfreinte, elle est de plus méconnue par les agriculteurs, ce qui conduit à une forte sous-déclaration du linéaire de haies, et donc à une non-protection de ces éléments (Sansou, 2019).

Plus récemment, dans le cadre de la nouvelle loi Climat et Résilience, l'article 249 évoque la protection des haies : « les Objectifs environnementaux sur le maintien des prairies permanentes et sur le linéaire de haies. »

Le code de l'urbanisme semble avoir été complété comme suit : « L'Etat veille à la promotion de la préservation et de l'implantation des haies et des alignements d'arbres intraparcellaires, en prenant en compte les besoins constatés dans les territoires, dans le but de stocker du carbone, de préserver les abris des auxiliaires de cultures, de lutter contre l'érosion des sols et d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol. »

La protection juridique des haies, même si existante, est donc peu effective. La compréhension et le développement des connaissances autour du linéaire hors forêts est alors le meilleur moyen pour convaincre de l'intérêt de leur préservation.

## Extraction de données, mise en valeur, méthode

### • Haies passées : orthophotographie, IGN, 1960

Les photographies étant en noir et blanc et de faible résolution, il n'a pas été possible de numériser les haies dans les espaces urbains, notamment en bord de villages. Les haies numérisées sont donc exclusivement des haies hors de l'espace urbain.

### • Haies présentes : linéaire de haies en 2012, DNSB, 2020

Depuis 2017, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Institut national de l'information géographique et forestière ont mis en place un dispositif national de suivi des bocages (DNSB). Ce dispositif a produit une couche nationale de référence du linéaire de haies à partir de deux sources de données existantes, les haies issues du thème végétation de la BD Topo et les haies issues des surfaces non agricoles du registre parcellaire graphique (RPG). Ce linéaire permet donc de connaître le réseau de haies en 2012. Pour comparer les deux linéaires de haies selon les mêmes critères, les haies de 2012 présentes dans les zones urbaines ont été supprimées.



# LES ACTIONS EN FAVEUR DES HAIES

## Des exemples sur le territoire

Sur le territoire de l'AGAPE, plusieurs organismes se sont déjà engagés pour la plantation de haies.

Dans la commune de Morfontaine, 1 380 arbustes ont été plantés en 2019 le long de la route départementale RD125 et 550 mètres de linéaire ont pris place à Villers-la-Chèvre le long de la RN 18. Les aménagements, financés en intégralité par le département de Meurthe-et-Moselle, répondent en priorité à une logique de lutte contre les congères\*, courantes en hiver sur ces routes fortement fréquentées.

Dans la commune de Bruville, 800 arbustes ont été plantés autour d'un enclos à chevaux, avec le soutien du Parc Naturel Régional de Lorraine. Constituées d'essences variées (cornouillers, noisetiers, érables champêtres), les haies formeront, à terme, des abris, habitats et lieux de nourrissage pour la petite faune du territoire, et permettront par la même occasion de clôturer naturellement la parcelle. Le projet a également été mené avec une classe de seconde du lycée agricole de Courcelles-Chaussy, sensibilisant ainsi les plus jeunes aux enjeux de replantation des haies.

## Appel à projet « Plantons des haies » : un accompagnement technique et financier pour la reconquête des arbres champêtres et des haies dans vos exploitations agricoles



Le plan de relance « Plantons des haies » organisé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) est un programme national ambitieux décliné en région, qui se déroulera jusqu'en 2024. L'objectif est d'atteindre 800 km de haies ou d'alignement d'arbres plantés sur les parcelles agricoles, en Grand Est, d'ici 2 ans. 4,5 millions d'euros permettront de financer les plants, les frais de plantation, de protection et de paillage, avec un taux de subvention jusqu'à 90%.

Il existe 2 niveaux d'accompagnement :

- un volet « accompagnement » permettant à tous les porteurs de projet d'élaborer leur projet de plantation, de la réflexion à la plantation, avec l'appui de conseillers spécialisés et expérimentés,
- un volet « investissement » permettant d'obtenir un soutien financier afin de concrétiser les projets de plantation de haies ou d'arbres intraparcels.

Il permet dès aujourd'hui de soutenir les agriculteurs mais aussi les associations, collectivités locales, coopératives, etc... intéressées, dans la mesure où les plantations sont bien réalisées dans des parcelles agricoles.

\* **Congères :**  
amas de neige entassée par le vent, souvent sur les routes. Elles représentent un danger pour la sécurité routière.

Photo : Est Républicain



Plantation de haies à Morfontaine

Plantation de haies à Bruville



Photo : Parc Naturel Régional de Lorraine

## Pour aller plus loin...

- Afac agroforesteries. (2021). Bilan d'application de la BCAA 7 en France et propositions d'amélioration dans le cadre de la nouvelle PAC. [https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2021/07/2021\\_bilan-dapplication-de-la-BCAA7-Afac-Agroforesteries\\_VF.pdf](https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2021/07/2021_bilan-dapplication-de-la-BCAA7-Afac-Agroforesteries_VF.pdf)
- Corribior. (2018). Outils de protection des haies champêtres. <https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/IMG/pdf/plaquette-corribior-2018-haie-compresse.pdf>
- Parc Naturel Régional de Lorraine. (2012). Des arbres et des arbustes pour la Lorraine, un investissement gagnant. [https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/10/pnrl-haies\\_1393511337.pdf](https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/10/pnrl-haies_1393511337.pdf)
- Pointereau, P. (2018). Les campagnes arborées de demain. [http://www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2018/05/ARTICLE-20-Collectif-PAP\\_Php.pdf](http://www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2018/05/ARTICLE-20-Collectif-PAP_Php.pdf)
- Sanson, B. (2019). Ressources en eau, ressources bocagères. Sciences Eaux & Territoires, Numéro 30. <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2019-4.htm?contenu=sommaire>

# QUELS SONT LES RÔLES ÉCOLOGIQUES ?

# Les haies

sur le territoire de l'AGAPE

50 ans d'évolution paysagère

## RÉGULATION DU CLIMAT

À l'échelle de la parcelle, les haies protègent bétail et cultures des aléas climatiques (chaleur, vent, froid...). Placées le long des routes, elles peuvent aussi éviter la formation de congères. En grandissant, elles captent également du CO<sub>2</sub> et le stockent dans les branches et les racines, un stockage non négligeable dans la lutte contre le changement climatique, qui par la même occasion produit une ressource en bois.

## MAINTIEN D'UNE BIODIVERSITÉ

Les haies constituent un abri, un lieu de nourriture, de reproduction et de refuge pour de nombreuses espèces (mollusques, insectes, petits mammifères, arachnides, reptiles, oiseaux). Lorsqu'elles sont connectées en réseau, les haies sont également des supports de déplacements, permettant de lutter contre la fragmentation des milieux naturels.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU, DU SOL ET DE L'AIR

Les haies sont capables de dégrader certains pesticides et de capter les nitrates, ce qui permet de limiter leur accumulation dans les cours d'eau. Elles améliorent aussi la qualité de l'air en réduisant la dérive aérienne des molécules phytosanitaires.

## PROTECTION DES SOLS

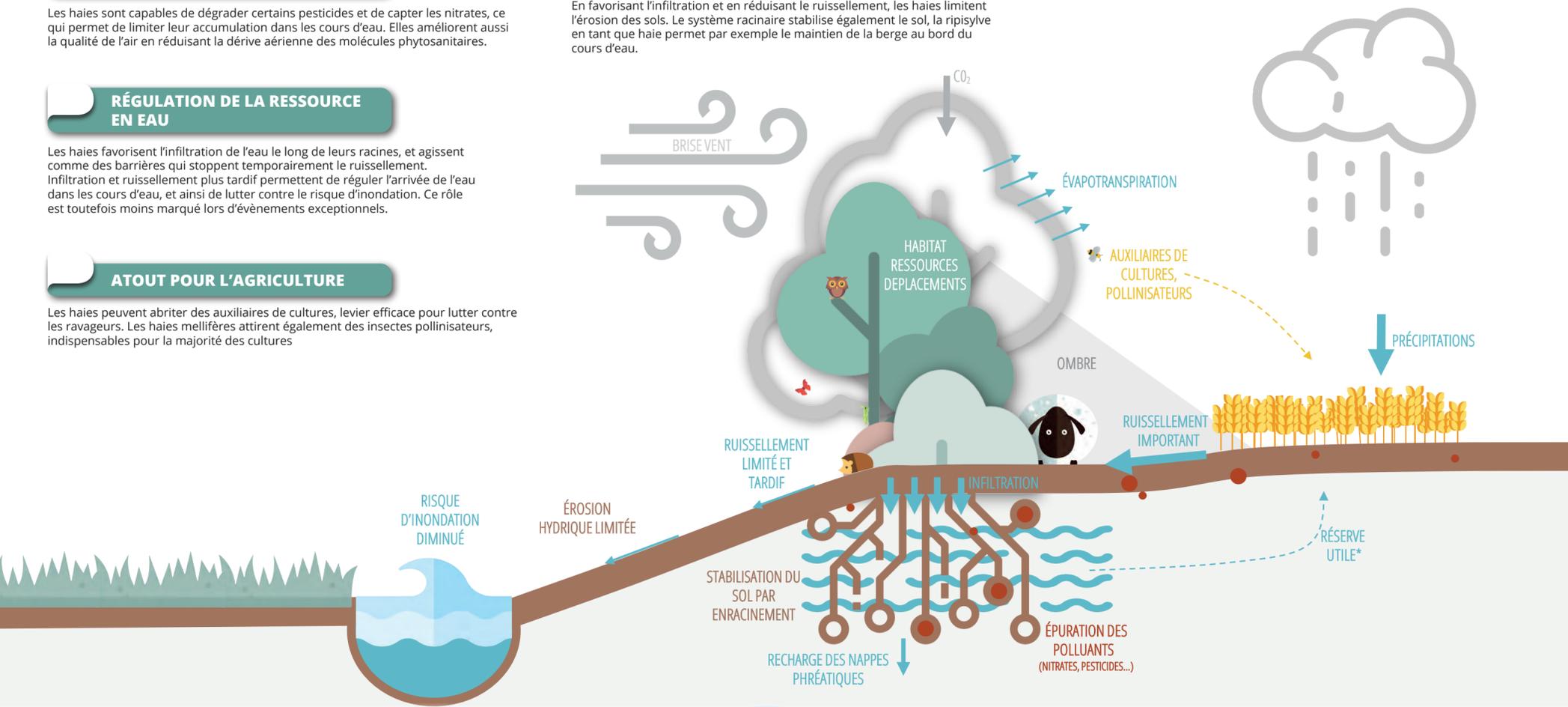
En favorisant l'infiltration et en réduisant le ruissellement, les haies limitent l'érosion des sols. Le système racinaire stabilise également le sol, la ripisylve en tant que haie permet par exemple le maintien de la berge au bord du cours d'eau.

## RÉGULATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les haies favorisent l'infiltration de l'eau le long de leurs racines, et agissent comme des barrières qui stoppent temporairement le ruissellement. L'infiltration et ruissellement plus tardif permettent de réguler l'arrivée de l'eau dans les cours d'eau, et ainsi de lutter contre le risque d'inondation. Ce rôle est toutefois moins marqué lors d'événements exceptionnels.

## ATOUT POUR L'AGRICULTURE

Les haies peuvent abriter des auxiliaires de cultures, levier efficace pour lutter contre les ravageurs. Les haies mellifères attirent également des insectes pollinisateurs, indispensables pour la majorité des cultures.



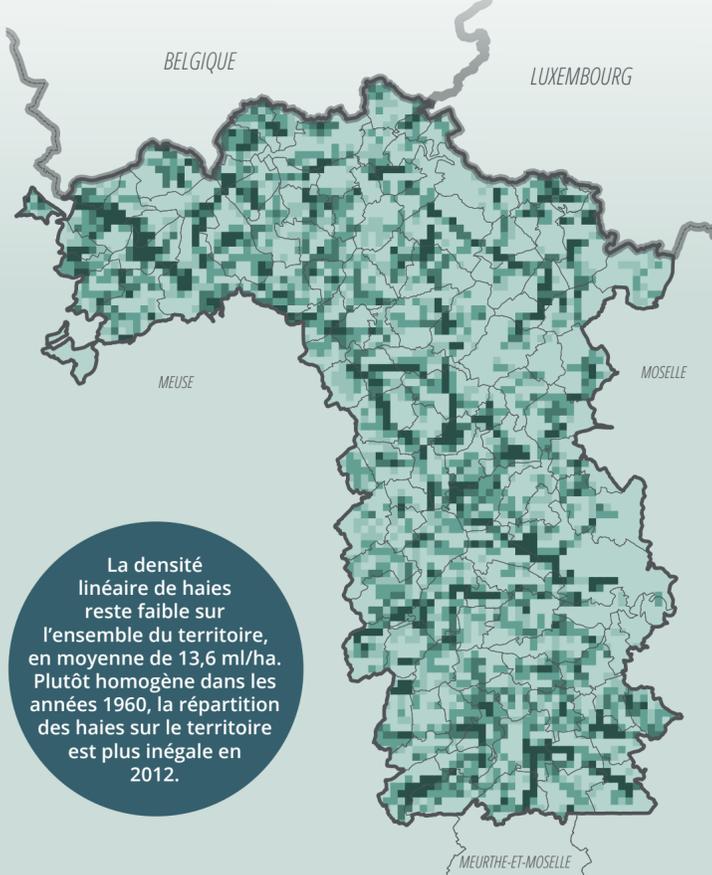
# QUELLE ÉVOLUTION DES HAIES SUR NOTRE TERRITOIRE ?

1 500 km de haies en 2012

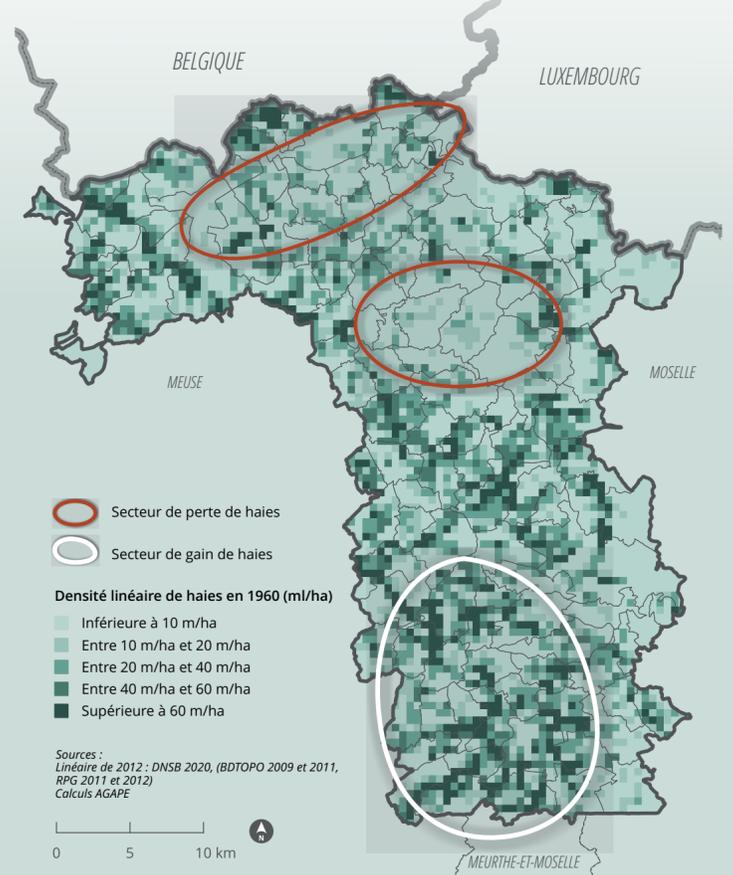
+ 18 km entre 1960 et 2012

1 026 km disparus depuis 1960

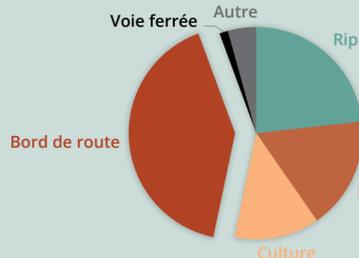
1960



2012



## Quelle typologie de haies sur notre territoire ?



Entre 1960 et 2012, le linéaire de haies a progressé de +18 km. Si la variation totale entre ces deux années est positive, on observe néanmoins que la majorité des haies de 1960 ont disparu depuis. En effet, 69% du linéaire de 1960 n'apparaît plus sur les orthophotoplans de 2012.

C'est au Nord du territoire, autour de l'agglomération de Longuyon et du plateau agricole du Pays-Haut que les haies ont le plus disparu. La prépondérance des activités agricoles, notamment de grandes cultures céréalières, mais également d'une forte urbanisation, en majorité autour de l'agglomération de Longuyon ne laisse en effet pas beaucoup de place pour les haies. À l'inverse, au Sud du territoire, on observe une progression du linéaire de haies depuis les années 1960. La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences constitue un secteur plus rural avec beaucoup de prairies et une trame végétale encore bien présente.

Le secteur de Longuyon est quant à lui caractérisé par une trame forestière très présente et des activités agricoles non essentiellement vouées aux grandes cultures, donc accueillant plus de haies.

Ce sont les haies les moins larges et les plus discontinues qui ont été majoritairement arrachées. Les alignements d'arbres le long des routes ont également largement disparu, et ce à 80%. Faut d'entretien régulier, ils sont devenus dangereux pour la sécurité routière et également vecteur de maladies, et dès lors abattus. La mise en place d'infrastructures routières plus larges a également conduit à un arrachage massif des allées d'arbres, la plupart du temps sans remplacement.

Le linéaire disparu se situe majoritairement dans 3 espaces aujourd'hui agricoles (cultures diverses et prairies permanentes), artificialisés ou forestiers. La disparition des haies entre 1960 et 2012 peut ainsi être largement attribuée à l'agriculture, à l'artificialisation des espaces, et dans une moindre mesure à l'extension des forêts, phénomène en cours à l'échelle nationale.



## Quelle évolution à une échelle plus fine ?

L'AGAPE a développé un produit de données pour consulter l'évolution des linéaires de haies.

Rendez-vous sur [www.agape-lorrainord.eu](http://www.agape-lorrainord.eu)

ou scannez le QRCode pour plus d'informations sur votre commune.

